

NursingDRG

Newsletter

18 avril 2016

Remboursements supplémentaires (RS) SwissDRG pour le traitement de soins infirmiers complexes dès 2017!

Le conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé de mettre en place des remboursements supplémentaires (RS) pour le traitement de soins infirmiers complexes dès 2017.

Ce message nous a ravis! Il prouve que le travail de longue haleine réalisé dans le cadre du projet NursingDRG et l'enregistrement des codes CHOP 99.C1 dans les hôpitaux ont porté leurs fruits. L'année prochaine pour la première fois, les cas stationnaires nécessitant des soins somatiques aigus plus laborieux seront mieux rétribués que ceux considérés du point de vue statistique comme nécessitant des soins «normaux».

Grâce à la mise en place d'une rétribution supplémentaire du traitement de soins infirmiers complexes, nous pouvons nous vanter d'un réel succès en matière d'estime, les partenaires tarifaires mettant ainsi leur appréciation des prestations particulièrement laborieuses dans les soins en valeur!

Concrètement, les remboursements supplémentaires suivants peuvent être facturés à partir du 01.01.2017 pour le traitement de soins infirmiers complexes en complément au forfait par cas SwissDRG:

<i>Désignation prov. du RS</i>	<i>Code CHOP 99.C1.1x</i>	<i>Nombre points de dépense</i>	<i>Montant RS</i>
---	99.C1.10/11/12/13	11 à 30	Pas de RS
RS-2017-0x.01	99.C1.14	31 à 35	CHF 1692.30
RS-2017-0x.02	99.C1.15	36 à 40	
RS-2017-0x.03	99.C1.16	41 à 45	
RS-2017-0x.04	99.C1.17	46 à 50	
RS-2017-0x.05	99.C1.18	51 à 55	CHF 2538.45
RS-2017-0x.06	99.C1.1A	56 à 60	
RS-2017-0x.07	99.C1.1B	61 à 65	
RS-2017-0x.08	99.C1.1C	66 et plus	

Une première analyse de la structure de quantité des cas de l'année 2014 (alors que tous les établissements n'avaient pas encore enregistré le code CHOP 99.C1) indique que cumulés, environ 2% des cas pourraient prétendre à un remboursement supplémentaire. Nous considérons qu'il s'agit d'un résultat honorable.

Projet partiel de nomenclature NursingDRG

Depuis plusieurs mois, l'un des projets partiels se penche sur la révision de la nomenclature du code CHOP 99.C1. Il s'agit d'amendements de nature rédactionnelle des dispositions générales concernant ce chapitre. Les premiers travaux d'harmonisation encore provisoires pour les profils d'intervention infirmière et les critères de mesure/exigences minimales ont pu être réalisés. Dans ce cadre, les expériences et suggestions arrivant petit à petit des hôpitaux ont dans la mesure du possible et du raisonnable été prises en compte.

Une fin provisoire des travaux sur le projet partiel de nomenclature est attendue pour le mois de juin 2016. Avec d'autres connaissances acquises par l'analyse des données (cf. plus bas), une demande d'amendement détaillée du code CHOP pourra être déposée prévisionnellement à la fin de l'été à l'Office fédéral de la statistique.

Attribution du mandat «Partenaire d'analyse externe 2016»

En février 2016, NursingDRG a lancé l'attribution d'un mandat «Partenaire d'analyse externe 2016» dans le cadre d'une procédure restreinte invitant à soumissionner. L'objectif est de réaliser une analyse statistique des données de cas d'hôpitaux choisis pour 2014/15 afin d'en tirer des conclusions sur le potentiel d'amélioration du traitement de soins infirmiers complexes, notamment en ce qui concerne le système de règles.

Le projet a été assigné à l'hôpital universitaire de Zurich (USZ) qui a su nous convaincre avec son offre. L'USZ sera assisté par un partenaire de coopération choisi par ses soins, la Haute Ecole zurichoise des Sciences appliquées (ZHAW). Le projet débute en avril 2016. Les résultats de l'enquête devraient être disponibles fin août 2016.

NursingDRG mandatera une revue externe après présentation du rapport final. La Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) devrait intervenir pour ce faire.

La participation de plusieurs hôpitaux en qualité de fournisseurs de données joue un rôle prépondérant dans cette enquête empirique.

Ressources restreintes: merci d'aider NursingDRG

Outre un soutien en matière d'idées, NursingDRG dépend également d'une aide financière. Il a heureusement été possible de mobiliser des moyens provenant de tiers, principalement des hôpitaux. Nous profitons de cette occasion pour une nouvelle fois remercier chaleureusement les établissements qui nous soutiennent!

Nous ne disposons toutefois pas encore de tous les moyens financiers nécessaires pour réaliser les travaux tels que prévus par le plan dans leur intégralité.

N'hésitez pas à vous aussi rejoindre le cercle des donateurs hospitaliers de NursingDRG. Pour savoir comment faire, consultez notre page d'accueil sous www.nursingdrg.ch.

NursingDRG, un projet commun de l'ASI et de l'ASDSI.



SVPL ASDSI ASCSI SNDA

